

qui correspond au fisc français ou la *massa*. L'ancienne *villa* ne subsiste plus guère que comme cadre territorial (*finage*), plus ou moins étendu. Chaque groupe a un centre économique qui est l'une des résidences du seigneur, le château. Celui-ci n'est souvent qu'une simple motte de pierres brutes avec enceinte gazonnée, à l'aspect de ferme fortifiée. Ce centre se présente dans les grands domaines seigneuriaux, comme un ensemble imposant de constructions groupées autour du donjon (*dominium*), où séjournent le seigneur et sa famille, ainsi que son escorte militaire et civile. D'abord en bois, puis en pierre, de plus en plus fortifié avec art, le château, qui a remplacé la villa comme résidence du maître, est à la fois une forteresse et le cœur de la vie économique de la seigneurie. On y trouve les approvisionnements et les réserves de vivres concentrées dans des celliers et des greniers, ainsi que du bétail dans les étables. On y rencontre parfois des jardins ou des vergers, autour de l'enceinte ou à l'intérieur, et des établissements, tels que des pressoirs et des fours, annexes de la ferme. Tel est aussi l'aspect des grandes abbayes, également fortifiées et munies de tours, mais où les greniers, les granges, les étables ont souvent de vastes proportions. C'est là que se maintient l'ancien système d'administration économique, avec ses services (*ministeria*), spécialisés sous le contrôle du seigneur ou de l'abbé. Les grands feudataires laïques en confient la direction à de hauts fonctionnaires : le maréchal, le connétable, le chambrier, le bouteiller. Ils ont même parfois, comme aux Pays-Bas, un personnel bureaucratique (les *notaires*) pour transmettre leurs ordres. Généralement, pour chaque grande exploitation, ce sont des agents de condition modeste, qu'on nomme les *intendants*, les *maires*, les *écoutêtes*, les *baillis*, les *gastaldes*, les *prévôts* et les *juges*, qui assument la surveillance du travail, assistés à l'occasion d'un personnel spécialisé de forestiers, de veneurs (pour la chasse), de maîtres porchers et de maîtres palefreniers et autres chefs de services